

## COMPTE RENDU DE RÉUNION DU 16 OCTOBRE 2023 À 18 HEURES

**Étaient présents :** Mme GROUCHY Chantal - Maire, M. CUFFEL Christophe –Adjoint au Maire, Mme CANU-FOUBERT Larissa – Adjointe au Maire, M. CHAPPELLIÈRE Gilles, M. FÉRON Laurent, Mme FURBEYRE Charlotte, M. RANGÉE Henri, Mme VACHER-DUVÉRÉ Anne-Marie.

**Absents excusés :** Mme CUFFEL Stéphanie, M. GAZIER Daniel, M. MARTIN Laurent.

**Secrétaire de séance :** Mme CANU-FOUBERT Larissa.

Madame le Maire a donné lecture du dernier compte-rendu en date du 10 juillet 2023, celui-ci a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

### **I. SIEGE 27 :**

#### *∞ Enfouissement des réseaux – rue Bernard Buffet*

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE 27) propose de programmer pour l'année 2024 l'enfouissement des réseaux d'une partie de la rue Bernard Buffet (plan présenté aux membres du conseil municipal).

Le montant de ces travaux pour la commune serait de :

- 37 417,00 € en investissement
- 14 583,00 € en fonctionnement

Soit une part communale de 52 000,00 € pour un montant total de 195 000,00 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à la majorité d'attendre avant de programmer ces travaux.

#### *∞ Luminaires LED*

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est possible de programmer pour l'année 2024, le remplacement des luminaires actuels par des LED. Considérant que la commune compte une quarantaine de point lumineux, le montant de ces travaux pour la commune serait de 1 833,00 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité ces travaux et autorisent Madame le Maire à inscrire cette dépense au BP 2024.

#### *∞ Horloge astronomique*

De plus, Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le SIEGE 27 propose également de programmer pour l'année 2024, l'installation de 2 horloges astronomiques sur l'éclairage public pour un montant total de 400,00 € à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité ces travaux et autorisent Madame le Maire à inscrire cette dépense au BP 2024.

## **II. EMPRUNT 2024 :**

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'inscrire un emprunt au BP 2024 afin de pouvoir réaliser les travaux du SIEGE 27 ainsi que d'autres projets d'investissement.

Suite au rendez-vous avec Madame JULLIEN du crédit agricole, au service des collectivités, la commune à la capacité d'emprunter.

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les deux propositions qui ont été faites :

- 50 000,00 €
- 55 000,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent la proposition d'inscrire un emprunt sur le BP 2024 et décident que le montant sera étudié lors de l'élaboration du budget selon les projets d'investissement à prévoir.

## **III. DÉSIGNATION RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE :**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de mettre en place un référent déontologue des élus locaux.

Ce référent apporte tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l' élu local qui repose sur sept engagements.

De ce fait, le Centre de Gestion de l'Eure a proposé Monsieur Philippe BOETON, référent déontologue agréé, qui est d'accord d'assurer notre commune.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette désignation.

## **IV. ASSURANCE COMMUNE :**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'actuellement la commune est assurée par GROUPAMA, pour un montant annuel de 1 956,94 €.

Suite à un rendez-vous avec le Crédit Agricole, leur service assurance propose d'assurer la commune avec les mêmes conditions pour un montant annuel de 890,72 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent la proposition du Crédit Agricole et autorisent Madame le Maire à résilier le contrat chez GROUPAMA.

## **V. RECETTES LORLEAU LOISIRS :**

Afin de pouvoir titrer les recettes de l'Association Lorleau Loisirs qui doit être versées sur le budget de la commune, Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour fixer le montant dû : 1 300,00 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette recette.

## **VI. ÉLAGAGE DES ARBRES :**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le frêne devant la Mairie doit être élagué.

Il est donc nécessaire de faire réaliser des devis par des entreprises spécialisées. De plus, le frêne de l'étang doit être abattu, Monsieur Christian FOUBERT, habitant de Saint-Crespin se charge de cette tâche.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité que des devis soit réalisés pour le frêne de la Mairie.

## **VII. 11 NOVEMBRE :**

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'organiser comme l'année dernière un verre de l'amitié à la Mairie après la commémoration du 11 novembre.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Les habitants seront conviés par courrier et sur Panneau Pocket.

## **VIII. COLIS DES ANCIENS :**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'organiser prochainement l'achat et la préparation des colis des anciens.

De plus, un sondage sera organisé pour l'année prochaine afin de savoir si un repas convivial intéresserait les aînés à la place d'un colis.

## **❖ DIVERS :**

- Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une nouvelle association « Sauvegarde de l'environnement du Pays de Lyons » a été créée. Celle-ci a pour but de protéger l'environnement, notamment la flore et la faune, les paysages et le patrimoine culturel contre toutes les atteintes qui pourraient leur être portés, notamment par l'implantation d'éoliennes et équipements qui leur sont liées.
- Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une négociation est en cours avec la boulangerie d'Ecouis afin de réinstaller une machine à pains à Saint-Crespin, à l'emplacement créée pour ce service.
- Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'aménagement de la nouvelle cuisine est en cours à la Maison du Temps-Libre. Madame le Maire remercie Monsieur Christophe CUFFEL pour son investissement.
- Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le devant de la Mairie a été repeint.
- Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à la suite de la participation à la campagne euroise des Villes et Villages Fleuris organisée cette année, le prix d'honneur a été décerné à la Commune.
- Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les mares de Saint-Crespin ont été curées.
- Les membres du conseil municipal rendent hommage à Madame Geneviève DE FOLLEVILLE, décédée le 14 octobre dernier à l'âge de 87 ans. La messe de funérailles aura lieu en l'église de Lorleau vendredi prochain.

La séance est levée à 20H00.